

**Délibération****N° 146 - 2024**

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef.
Attribution du marché public

Nombre de conseillers en exercice : 73

Présents : 55

Pouvoirs : 12

Votants pour : 53

Votants contre : 5

Abstentions : 9

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Présents :

Nora Chebbi, Denis Thollon, Frédéric Gonzalez, Anne-Isabelle Erbs, Sylvain Granger, Laurent Guillet, Jean-Yves Cado, Aurélien Blanc, Frédéric Géhin, Thierry Bekhit, Stéphane Lefèvre, Corinne Georges, Pierre-Yves Bois, Jérôme Grausi, Azucena Hernandez, Nicole Genin, Olivier Bonnard, Daniel Barret, Luc Nguyen, Alexandre Bolleau, Rémi Chatelat, Yvon Roller, Annick Merle, Stéphane Bouchex-Bellomie, Philippe Psaila, Lucette Brissaud, Annie Pourtier, Martine Bert, Myriam Boiteux, Éric Morel, Bernard Castilla, Jean-Yves Roux, Luc Fabrizio, Benoît Jas, Youri Garcia, Léon-Paul Morgue, Simone Salas, Francis Spitzner, Jean-Yves Brenier, Alexandra Contamin, Bernard Attavay, Maurice Belantan, Christiane Drevet, Dominique Desamy, Christian Giroud, Camille Regnier, David Emeraud, Sylvie Bogas, Bernard Jarlaud, Estelle Keller, Marie-Lise Perrin, Frédéric Vial, Joseph Quilès, Jacques Bracco, Christophe Candy.

Pouvoirs :

Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier
Richard Arnaud donne pouvoir à Jean-Yves Cado
Isabelle Flores donne pouvoir à Pierre-Yves Bois
Stéphanie Tavernese-Roche donne pouvoir à Nora Chebbi
Éric Teruel donne pouvoir à Aurélien Blanc
Nathalie Péju donne pouvoir à Annick Merle
Christelle Chièze donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Frédérique Luzet donne pouvoir à Alexandre Bolleau
Gilbert Pommet donne pouvoir à Lucette Brissaud
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jérôme Grausi
Jean-Louis Sbaffe donne pouvoir à Frédéric Géhin
Joëlle Varcelice donne pouvoir à Léon-Paul Morgue

Excusés :

Tristan Pain, Nicole Sitruk, Alexandre Drogoz, Nathan Gomes, Cécile Dugourd, Francis Surnon.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant le projet de construction d'un bâtiment sur la commune de Saint-Chef destiné à accueillir une recyclerie ;

Considérant la consultation lancée le 19 juillet 2024 selon une procédure adaptée ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef ;

Considérant les 5 offres reçues dans les délais prescrits et l'analyse réalisée par les services de la communauté de communes, au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant l'avis de la commission achats réunie le 13 septembre 2024, laquelle valide l'analyse et le classement et propose de retenir le groupement DE PLUS BELLE (Montluel 01) – PMM (69) – 2IBAT (69), pour un montant de 111 000 € Hors Taxe (HT) soit 133 200 € Toute Taxe Comprise (TTC) ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef au groupement suivant : DE PLUS BELLE (Montluel 01) – PMM (69) – 2IBAT (69), pour un montant de 111 000 € HT, soit : 133 200 € TTC

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 23.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération, l'acte d'engagement ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marché.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin



Le président,
Jean-Yves Brenier



BALCONS DU DAUPHINE
ISERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES